

## Actualisation annuelle des rémunérations et des pensions : **+1,5%** Taux de contribution pension inchangé à **9,8%**

Une amélioration nette apportée par la **méthode 2014** est qu'elle permet d'éviter les pièges posés par le Conseil, avec les conséquences que nous avons vécues au cours des années récentes. Une « **actualisation** », fondée sur des données statistiques élaborées par EUROSTAT, ne revêt plus la forme d'un règlement, mais est simplement publiée par la Commission dans la série C du *Journal officiel de l'UE* à des fins d'information.

Cette année, l'actualisation – qui prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2017 et qui impliquera le paiement d'un rappel avant la fin de l'année – est de **+1,5%**.

Ce chiffre se décompose comme suit :

1. **L'indicateur global spécifique** (*évolution du pouvoir d'achat des rémunérations des fonctionnaires nationaux des administrations centrales*) calculé à partir d'un échantillon de 11 États membres représentant au moins 75% du PIB de l'Union : **+0,4%**.

Ce résultat positif est dû aux fonctionnaires **allemands** : une augmentation des rémunérations des fonctionnaires (administration fédérale) avec effet en mars 2016 n'a été formellement décidée qu'en juillet 2016 et imputée à la période de référence allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Ajoutée à une seconde augmentation, en février 2017, elle a eu un effet de +0,52% sur le total.

La France (+0,24 %) et la Pologne (+0,11) ont apporté une contribution positive, contrairement aux Pays Bas (-0,13) et le Royaume Uni (-0,20).

2. **L'indice commun Belgique-Luxembourg** (*évolution du coût de la vie en Belgique et au Luxembourg*) : **+1,1%**

Inflation en Belgique : +1,1%

Inflation au Luxembourg : +1,3%

Ces indices sont pondérés en appliquant le ratio des effectifs 81,6% pour la Belgique, 18,4% pour le Luxembourg, ce qui aboutit à une moyenne pondérée de +1,1%.

Ainsi, alors que le véritable coût de la vie au Luxembourg est sciemment ignoré (v. [Agora N° 72](#), p. 12), l'« **indice commun** » apporte une dose 'symbolique' de Luxembourg, qui a une influence négligeable sur la moyenne pondérée.

Un "[coefficient correcteur pour Luxembourg](#)" étant le *leitmotiv* d'un autre syndicat, l'« indice commun » a été inventé en 2014 comme un écran de fumée pour donner à un public mal informé la vague impression qu' "on a tenu compte de Luxembourg".

\*\*\*

Après des années de stagnation, les chiffres de cette année sont légèrement favorables pour le personnel et les retraités (dépassant l'inflation). Cependant, cette évolution positive fait suite à des adaptations incomplètes (2011 et 2012) et au gel de nos salaires en 2013 et 2014 (voir [Agora n° 75](#), p. 4). Nous sommes donc loin d'un rattrapage, malgré le fonctionnement normal de la méthode depuis 2015.